

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

REFERENCES ET COORDONNEES

AGIRVIE est immatriculé au RCS de Paris sous le n° 511 396 228

Son siège social est au 37 Rue Vandrezanne 75013 Paris

AGIRVIE est immatriculé auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance sous le n° 09050062 en tant que :

- Conseiller en Investissements Financiers susceptible de fournir un conseil non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistrés auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers – CIF (ANACOFI-CIF)¹ association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02, cette activité est contrôlable par l'AMF. (montant de l'assurance : 2.500.000€).
- Intermédiaire en assurances catégorie courtier de type B et de niveau 1, enregistré auprès de l'ANACOFI courtage, association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr. Cette activité est contrôlable par l'ACPR. (Montant de l'assurance : 3.000.000€).

Cette immatriculation peut être vérifiée auprès de l'ORIAS, sur son site Internet www.orias.fr ou par courrier adressé à son attention au 1, rue Jules Lefebvre – 75731 Paris cedex 09.

Le cabinet AGIRVIE membre du Groupe Sofraco, est détenu indirectement, à hauteur de 12,75% par le Groupe Pavillon Prévoyance - Union de mutuelles basée en Gironde et membre de la mutualité française (Union régie par le code de la Mutualité et ses dispositions du Livre II, SIREN n°442 978 086).

Le cabinet AGIRVIE dispose conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Elles sont souscrites auprès de MMA Entreprises sous la police N°114240090. Les montants des garanties sont communicables sur simple demande faite au cabinet.

ANALYSE DU MARCHÉ

AGIRVIE a présélectionné sur le marché un certain nombre de contrats eu égard à leur pertinence et leur aspect tarifaire mais néanmoins ne prétend pas fonder son analyse sur l'ensemble des contrats offerts sur le marché et peut communiquer au client qui en fait la demande la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles il travaille.

RÉMUNÉRATION

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois que les supports choisis par le client seront connus.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

¹ANACOFI CIF : association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, adresse courrier : 17 place de la bourse, 75082 PARIS cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Par ailleurs notre cabinet peut, à votre demande, réaliser des études donnant lieu à un rapport. Ces études font préalablement l'objet d'un devis qui tient compte du temps passé et des frais acquittés pour sa réalisation. Ils se situent dans une fourchette allant de 300€ HT avec un maximum de 1.000€ HT.

LISTE DES PARTENAIRES

La liste des autres compagnies vous sera remise sur simple demande précisant la nature de la garantie souhaitée : Santé, Prévoyance, Retraite ou Epargne. Il sera précisé : le nom du prestataire, le type d'accord et le mode de rémunération.

MODE DE COMMUNICATION

Le conseiller et le client communiqueront par mail, par téléphone et lors de rendez-vous physique pour la remise des documents contractuels.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

L'autorité de contrôle d'AGIRVIE est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dont les coordonnées sont les suivantes : 61, rue Taitbout – 75436 Paris cedex 09.

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 2 bis rue de l'Observatoire 87000 Limoges

Par téléphone : 09.83.06.62.20 ou par mail : agirvie@groupe Sofraco.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Pour accuser réception : Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Pour le traitement : Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet : www.amf-france.org/fr

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : www.mediation-assurance.org

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. DUFFAU Frédéric pour des intérêts légitimes poursuivis par le cabinet, principalement :

- ↪ la gestion de la relation avec ses clients et prospects ;
- ↪ la prospection et l'animation commerciale ;
- ↪ le respect d'obligations légales et réglementaires (notamment la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption).

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux personnes habilitées du cabinet, ainsi qu'à ses prestataires et partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

M. DUFFAU Frédéric, agirvie@groupefraco.com au 2 bis rue de l'observatoire 87000 Limoges

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.